

SEANCE DU 6 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six-janvier à 20h00, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle des Anciens, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3^{ème} adjointe, Albin COELHO, Raymond, VITURAT, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Delphine TRONCY.

Absente excusée : Martine DESBOIS (pouvoir à Sophie GOUTTENOIRE)

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire et le conseil municipal accueillent M. POULAIN de la société LEMASUN qui vient présenter un projet agrivoltaïque en cours sur la commune de Vougy. L'agrivoltaïsme consiste à construire une centrale photovoltaïque en zone agricole permettant néanmoins la continuité de l'exploitation agricole.

Ce projet qui s'étend sur 36 ha environ pour une puissance de 15 à 20 Mégawatts a reçu l'approbation du propriétaire d'une majeure partie des terrains, lequel a d'ailleurs signé une promesse de bail. Mais avant d'aller plus loin, la société LEMASUN souhaite obtenir l'accord de la commune afin que les chances de réussite du projet soient optimisées.

Diverses études sont en effet nécessaires au niveau environnemental et paysager, tout comme une mise à jour des documents d'urbanisme. Diverses questions sont posées à M. POULAIN concernant la conservation des haies, l'entretien du terrain, la position de la chambre d'Agriculture de la Loire, qui sera aussi associée au projet pour plus de transparence.

M. le Maire indique qu'une mise à jour du PLU est difficilement envisageable actuellement, une modification venant de s'achever en 2024, et surtout à un an de nouvelles élections municipales. Il faut aussi tenir compte de l'actualisation du schéma de cohérence territoriale du Roannais, en cours d'élaboration et auquel le PLU devra se conformer. M. Le Maire explique que l'adoption d'un PLU intercommunal a d'ailleurs été évoquée afin de mutualiser les coûts de toutes les communes.

Sophie GOUTTENOIRE rappelle que la commune dans sa délibération sur les zones d'accélération de production d'énergie, a souhaité favoriser le photovoltaïque en toiture et la géothermie. Ce projet vient donc à l'encontre de cette délibération. Néanmoins, l'autorisation finale incombe à la Préfecture.

Raymond VITURAT demande des explications sur les sociétés évoquées par M. POULAIN dans ses mails et sa présentation à savoir LEMASUN, RESOLIENGE ET LUXIEN.

M. le Maire remercie M. POULAIN de son intervention.

Les membres du conseil municipal débattent sur le sujet, du point de vue environnemental comme sur l'aspect réglementaire et s'accordent à dire que le conseil municipal n'est pas légitime pour prendre une telle décision, d'autant plus que cette décision, si elle était positive, viendrait en contradiction avec le PLU et la délibération sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 2 décembre 2024.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

- Mairie : les entreprises ont repris aujourd'hui après 15 jours de congés. Les travaux ont toutefois bien suivi leur cours début décembre, que ce soit pour l'isolation, l'installation du chauffage, le coulage de la dalle ou encore les forages de géothermie qui sont terminés. Le cabinet AABT a confirmé que la fin des travaux était envisageable pour fin avril 2025.

- A la suite de diverses plaintes reçues de riverains concernant le stationnement route de Roanne, une réunion aura lieu le 15 janvier afin d'envisager des solutions.

- La réunion de lancement des travaux de la Croix verchère est prévue le 16 janvier. La pose de l'enrobé reste toutefois fixée à mi-février, au moment où la centrale d'enrobé rouvrira.

- Le nettoyage du terrain LEGUT route de Charlieu va commencer prochainement.

- Robert CLEVENOT évoque l'incident qui s'est déroulé en avril 2024 avec un camion de l'entreprise CHARLIEU TRANSPORTS qui a reculé dans des panneaux de signalisation rue des écoles. Malgré plusieurs relances, un seul panneau a été remplacé par l'entreprise qui n'a pas souhaité faire de constat. M. le Maire se charge de contacter directement le Directeur, M. CHAVANY, pour faire évoluer la situation.

- Raymond VITURAT a assisté au comité syndical du SIEL où près de 400 personnes étaient présentes. Le vote électronique a été testé lors de cette réunion. Les réseaux connectés ont été évoqués.

VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE

- Emmanuelle DANIERE remercie Catherine DESSEIGNE et Albin COELHO qui ont aidé lors du repas de la cantine à la salle des fêtes le 19 décembre dernier.

- Un élève de Vougy est inscrit en classe ULIS à Charlieu. A ce titre, la commune devra verser une contribution à la ville de Charlieu.

- Emmanuelle DANIERE a reçu les représentants de la Croix Rouge qui souhaitent connaître les besoins sur la commune de VOUGY. Les situations difficiles nous étant signalées au cas par cas par l'assistante sociale, il est difficile de répondre précisément. La Croix Rouge après avoir fait le tour des communes, décidera ou pas de la nécessité de créer une plateforme sur le territoire.

- La réception des annonceurs du bulletin se tiendra le mercredi 29 janvier à 19h salle des Anciens.

- Lors de la dernière réunion de Charlieu Belmont Communauté, il a été indiqué que la collectivité employait 81 agents soit 67.76 équivalents temps plein.

- M. et Mme DESCHAMPS ont remercié la municipalité pour le repas des Anciens ainsi que M. MEILHEURET pour les chocolats offerts.

URBANISME : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

- Un permis et deux déclarations préalables ont été accordés.

COMMUNICATION : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

- Sophie GOUTTENOIRE rappelle que le film « Ceux qui nous nourrissent » sera projeté à la salle des fêtes le 25 janvier prochain.

- La facture de réalisation du bulletin municipal présente une plus-value de 300 €, des pages supplémentaires ayant été rajoutées.

FINANCES : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

Sophie GOUTTENOIRE rappelle qu'elle a demandé aux membres du conseil municipal de réfléchir au dossier Rénovation énergétique de l'école dont le coût est estimé à 300 000 € environ. Elle explique que pour ne pas alourdir les finances, elle aurait préféré que ce projet soit différé, le temps de solliciter des subventions.

Raymond VITURAT estime qu'il est urgent de réaliser les travaux d'une part, pour réaliser des économies d'énergies substantielles et d'autre part pour améliorer la qualité de l'air à l'école.

Les membres du conseil donnent leur accord pour que les travaux de rénovation énergétique de l'école soient réalisés cet été. Sophie GOUTTENOIRE propose de consulter des organismes bancaires afin de solliciter une ligne de trésorerie de 250 000 € pour finir de payer les travaux de la mairie ainsi qu'un emprunt de 300 000 € pour financer les travaux de l'école.

DELIBERATIONS

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025

N° 1/2025

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé d'engager des travaux de rénovation énergétique à l'école publique qui consistent à isoler correctement le bâtiment, à remplacer des convecteurs obsolètes et à installer un système de ventilation performant. Le montant total du projet (travaux-études préalables - maîtrise d'œuvres- missions CT et CSPS) est estimé à 246 120 € HT soit 295 344 € TTC.

Ce projet entrant dans le cadre de la DETR, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande de subvention DETR 2025 au titre des opérations scolaires.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de M. le Préfet de la Loire une subvention DETR au titre des opérations scolaires pour le projet de rénovation énergétique de l'école qui s'élève à 246 120 € HT soit 295 344 € TTC.

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES - BONUS RURALITE

N° 2/2025

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé d'engager des travaux de rénovation énergétique à l'école publique qui consistent à isoler correctement le bâtiment, à remplacer des convecteurs obsolètes et à installer un système de ventilation performant. Le montant total du projet (travaux-études préalables - maîtrise d'œuvres- missions CT et CSPS) est estimé à 246 120 € HT soit 295 344 € TTC.

Afin de financer ce projet Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Bonus Ruralité.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de M. le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Bonus Ruralité pour le projet de rénovation énergétique de l'école qui s'élève à 246 120 € HT soit 295 344 € TTC.

MISE A JOUR DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

N° 3/2025

Sous-préfecture de Roanne

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 juillet 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu le décret n° 91/875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 6 janvier 1984,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique d'Etat,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du 20 mai 2014,

Vu l'arrêté ministériel du 20 mai 2014 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret du 20 mai 2014,

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs et pour certains corps d'inspections des administrations de l'Etat des dispositions du décret du 20 mai 2014,

Vu l'arrêté ministériel du 28 avril 2015 pris pour l'application au corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret du 20 mai 2014,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RISEEP),

Vu la délibération n° 47/2024 du 3 juillet 2024 modifiant le RIFSEEP,
Vu le décret 2024-641 du 27/6/2024 applicable à la Fonction Publique d'Etat, modifiant les conditions de maintien du régime indemnitaire durant un congé de longue maladie ou de grave maladie,

Compte tenu du principe de libre administration des collectivités territoriales, l'organe délibérant peut dorénavant modifier la délibération régissant les primes versées aux agents afin de transposer, au plus tôt à compter du 1er septembre 2024, les règles applicables à la Fonction Publique de l'État,

Le CONSEIL MUNICIPAL propose de modifier ainsi l'article 2 :

Article 2 : en cas d'absence liée à un congé, l'IFSE et le CIA sont maintenus en intégralité, sauf en cas congé longue maladie, de grave maladie, dans quels cas, les agents bénéficieront du maintien du régime indemnitaire dans les proportions suivantes :

-33 % la 1ere année

-66% la 2^{ème} et la 3^{ème} année.

En revanche, en cas de placement en congés de longue durée, les primes resteront suspendues.

Article 3 : la présente délibération prendra effet le 1^{er} février 2025.

MISE A JOUR DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de mise à jour des lignes directrices de gestion dans le cadre de l'avantage spécifique d'ancienneté facultatif et complémentaire des secrétaires généraux de mairie a reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial.

QUESTIONS DIVERSES

- Christophe BOUSSAND indique que l'abribus au Roseil a été repeint par la MFR pour cacher les tags qui le recouvraient.

- Raymond VITURAT revient sur l'incivilité dont a été victime une fois de plus l'entreprise HED qui a surpris sur le fait une personne en train de déposer des ordures dans sa benne à cartons. La personne a été identifiée et sermonnée par la gendarmerie de Chauffailles. Mais aucune amende ne lui a été infligée par Charlieu Belmont Communauté car une plainte est nécessaire pour cela. Il faudrait voir si le Maire dans le cadre de son pouvoir de police a la possibilité d'amender directement quelqu'un qui ne respecte pas les règles.

- La cérémonie des vœux s'est bien passée, en présence d'Olivier PERREAU, champion olympique cet été, qui n'avait malheureusement pas apporté sa médaille. Sinon, les nouveaux habitants se sont vu remettre un cadeau de la part de la commune en guise de bienvenue.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h45.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE :
Le Maire, Bernard MOULIN

Emmanuelle DANIERE, secrétaire